



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE BRIANCE-COMBADE

L'an deux mille dix-sept, le 11 septembre à 19 h, le BUREAU DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Bureau : 28 août 2017

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 10

Étaient présents : BARIAUD Jean, COUEGNAS David, DIDIERRE Jean-Gérard., FAURE Gisèle. FORESTIER Joël, LAVAUD Henri, LE GOUFFE Yves, MAUMANAT Michel, PELINARD Colette, SAUTOUR Jean-Claude,

Pouvoirs :

Absents excusés : BLANQUET Géraldine, PATELOUP Jean-Claude

Absent :

Secrétaire de séance : Mme FAURE Gisèle,

1. Approbation du CR du 19/06/17
2. Demande de subvention exceptionnelle de la part de Saint-Méard
3. Assurances de la collectivité : choix des prestataires
4. DORSAL : intentions de la collectivité
5. Tarifs de la collectivité : débat
6. Boulangerie de La Croisille-sur-Briance : aménagement du loyer
7. Suite de la commission voirie : premières tendances
8. Préparation du Conseil Communautaire du 25/09
9. Point sur la GEMAPI
10. Affaires diverses

1 – COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 19.06.17

Le compte rendu est adopté

2 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA PART DE SAINT-MEARD

M. Le Président présente la demande de la commune de Saint-Méard parvenue le 24 juillet 2017.

En août 2014, la Commune a saisi la Communauté de Communes par le biais de ses fonds de concours pour le projet de chaufferie bois avec réseau de chaleur.

Le Bureau Communautaire a donné un avis favorable le 01/09/14. Le projet ne disposait pas alors de son plan de financement définitif.

Le projet initial portait la dépense à 76 900 € HT et bénéficiait d'un taux de subventions publiques de 80% par le département, l'Etat, l'ADEME et la Région.

L'opération, mal évaluée par le maître d'œuvre fait apparaître une dépense de 99 458.87 € HT et des subventions de 61 520 €. (61.85% au lieu de 80%)

Le reste à charge pour la commune serait donc de 37 938.87 €.

Sur la base des pratiques des fonds de concours attribués aux communes, M. Le Président propose d'étudier la question de la subvention comme ceci :

- Prise en charge de la moitié du reste à charge de la commune dans un plafond de 20 000 : 18 969.43 €
- Mais plafond maximum de 80 % d'aides publiques : 18 047.09 €

Monsieur Le Président précise que la somme a été inscrite au budget de la collectivité et propose d'once d'attribuer la subvention exceptionnelle de 18 047.09 € à la commune de Saint-Méard.

Monsieur Lavaud ne prenant pas part à la décision, le bureau donne un avis favorable du bureau à 9 voix, qui sera transmis au Conseil Communautaire.

3- ASSURANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : CHOIX DES PRESTATAIRES

Monsieur Le Président présente les différentes démarches commerciales qui ont été entreprises auprès des fournisseurs d'assurances. Bien qu'entrant dans son champ de délégation par la délibération 2014-40 (marché en dessous de 15 000 €), M. Le Président souhaite l'avis du bureau.

Après avoir comparé les différentes offres proposées par les compagnies d'assurances, le bureau décide de retenir la SMACL
Pour :

- Aléassur responsabilités
- Aléassur Dommages aux biens avec franchises
- Aléassur auto collaborateurs
- Alléassur individuelle accidents corporels
- Alléassur protection juridique

Aléassur véhicules à moteurs pour les véhicules suivants avec une assurance 0 KM et sans franchises

- Poids lourd Renault Benne EJ 659 HG
- Renault benne 7819TK87
- Scania Benne BZ 470 TH
- Camionnette IVECO 5708TM87
- Minicar EE 816 RH

Une partie du parc automobile sera confié à Thelem Assurances s'agissant des engins de chantiers (minipelle, nacelle, broyeur) et de certains véhicules léger (peugeot Expert, citroën Berlingo).

Avis favorable du bureau à l'unanimité

4 – ADHESION A DORSAL

Le syndicat mixte DORSAL recueille actuellement des principes auprès des EPCI sur une éventuelle adhésion au syndicat.

Côté Dorsal, la modification statutaire offrant la possibilité aux EPCI d'adhérer à ce syndicat est en cours : le comité syndical se prononcera sur ce point lors de sa prochaine réunion (le 26 septembre 2017), sur la possibilité pour les EPCI à fiscalité propre d'adhérer en tant que membre de droit à ce groupement. Cette évolution devra ensuite être validée par arrêté préfectoral.

Le conseil communautaire de la CC Briance Combade doit donc attendre la signature de cet acte pour demander, par délibération, son adhésion au syndicat. Il appartiendra ensuite au comité syndical de se prononcer sur cette demande à la majorité des 2/3 de ses membres.

L'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte nécessite outre l'accord du conseil syndical validé à la majorité précisée ci-dessus, l'accord des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI à la majorité qualifiée des deux tiers d'entre elles au moins représentant plus de la moitié de la population, ou au moins la moitié représentant les deux tiers de la population, l'accord de la commune la plus peuplée étant obligatoire dès lors qu'elle représente plus du quart de la population de la communauté (article L.5214-27 du CGCT). Les conseils municipaux disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer (article L. 5211-18 du CGCT).

En conclusion, l'adhésion de la communauté de communauté de communes au syndicat devra se dérouler selon le schéma suivant :

1. délibération du comité syndical sur le projet de statuts ;
2. validation de la validation statutaire par AP ;
3. Délibération du conseil communautaire demandant son adhésion et notification de cet acte aux communes membres de la CC ;
4. délibération du comité syndical acceptant adhésion.

Parallèlement, délibération des conseils municipaux dans un délai de 3 mois après notification.

Les élus affirment la nécessité absolue de développer le haut débit sur le territoire et de mener une politique volontariste pour suivre le développement des technologies et ne pas devenir un territoire délaissé. Les questions de coûts se poseront évidemment mais cet axe est prioritaire pour la Communauté de Communes.

M. Le Président enverra un courrier au Président de DORSAL pour en savoir plus sur les enjeux financiers.

Avis favorable du bureau à l'unanimité

5- TARIFS DE LA COLLECTIVITE : DEBAT

Le Président propose une augmentation de certains tarifs facturés aux familles, avec le souci que la tarification reste juste.

Le débat s'engage entre les élus :

M. Sautour indique qu'à Linards, les tarifs augmentent régulièrement, ne serait-ce que pour suivre l'inflation, que les tarifs de la com com sont extrêmement bas, notamment s'agissant des séjours des jeunes.

M. Forestier souhaite que le quotient familial continue de s'appliquer aux tarifs jeunesse.

M. Lavaud veut sacraliser la culture et maintenir la gratuité dans les bibliothèques.

Mme Pélinard trouve que les tarifs proposés assurent la justice entre les contribuables et les usagers et que c'est une bonne chose.

M le Président propose de réévaluer les tarifs suivants :

ACTIVITES	2017	2018
	Tarif	Tarif
Cinéma / Tarifs TTC (TVA et TSA)		
Tarif plein	6,00 €	6,00 €
Tarif réduit	4,00 €	5,00 €
Carnet 10	50,00 €	55,00 €
Supplément 3d	1,50 €	2,00 €
Soirée à thème 3 films (px par film)	5,00 €	5,00 €
Soirée à thèmes 2 films (px par film)	5,00 €	5,50 €
Séance annuelle école	Gratuit	Gratuit
ALSH		
Journée T1	9,18 €	9,64 €
Journée T2	9,38 €	9,85 €
Journée T3	9,69 €	10,17 €
1/2 journée sans repas T1	5,10 €	5,36 €
1/2 journée sans repas T2	5,30 €	5,57 €
1/2 journée sans repas T3	5,61 €	5,89 €
1/2 journée avec repas T1	7,14 €	7,50 €
1/2 journée avec repas T2	7,34 €	7,71 €
1/2 journée avec repas T3	7,65 €	8,03 €
Sortie	2,00 €	3,00 €
Mini séjours		

3 jours	60,00 €	70,00 €
6 jours	120,00 €	150,00 €
Club ados		
Adhésion trimestre	20,00 €	25,00 €
Sortie	4,00 €	4,00 €
Bibliothèque		
Bibliothèque	Gratuit	Gratuit

Par ailleurs, M. Le Président propose de créer des tarifs pour les activités de l'office de tourisme

Office de tourisme / Tarifs TTC		
Tarifs visite groupe 1/2 journée 30 pers max	70 €	Groupe
Tarif circuit car 62 ou 85 Km 1/2 journée	70 €	Groupe
Tarif accompagnement randonnée individuelle 30 personnes max	6 €	Personne

Avis favorable du bureau à l'unanimité

6- BOULANGERIE DE LA CROISILLE-SUR-BRIANCE

Suite aux différentes rumeurs entendues, M. Le Président a reçu avec M. Le Maire de la Croisille-sur-Briance, Monsieur le boulanger de la commune dont la Communauté de Communes est propriétaire des locaux.

M. Le Boulanger a pu exposer ses problématiques et la Communauté de Communes, comme elle l'a déjà fait par écrit en mai dernier, s'est engagée à étudier le changement du four à pain, ce qui représente une dépense d'environ 45 000 €.

S'agissant d'une baisse de loyer potentielle ou d'un loyer 0, M. Le Président rappelle que la Communauté de Communes a investi 318 000 € dans ce bâtiment et que le loyer couvre à peine les charges afférentes, qu'il a déjà été calculé au plus juste.

Monsieur le Président a interrogé les services de la Préfecture sur la possibilité d'aider la SARL du boulanger en direct, cette aide au loyer serait contraire aux textes européens en vigueur qui garantissent la libre concurrence entre les entreprises. En effet, même si le bailleur est la Communauté de Communes, il s'agit d'un bail commercial de droit privé et la Communauté de Communes ne peut pas se léser elle-même au profit d'une entreprise privée.

Les élus réaffirment ce qui a déjà été dit sur le changement du four, et rappellent qu'un emprunt pèse toujours sur la Communauté de Communes, que l'aide à la boulangerie ne peut pas aller au-delà.

M. Le Président et M. Le Maire de la Croisille recevront de nouveau M. me boulanger pour l'informer.

En parallèle, la Communauté de Communes va missionner plusieurs agences immobilières pour évaluer le bâtiment. A terme, les élus devront s'interroger sur son devenir car la collectivité, qui a bien fait d'installer une boulangerie, n'a pas forcément vocation être un bailleur.

7 – Transfert de voirie – Premières tendances

M. Le Président expose que plusieurs communes se sont prononcées sur le transfert de voirie avec ou sans transfert de charges :

- Châteauneuf-la-Forêt : transfert envisagé de 3 Km environ route des Echarabées avec transfert de charges évoqué lors de la commission et route de Lavaud qui peut représenter un intérêt communautaire
- Saint-Gilles les Forêts : ne s'est pas prononcée
- Surdoux : contre
- Sussac : pas de transfert à l'heure actuel
- Neuvic-Entier : pas de transfert à l'heure actuel car il n'est pas garanti que le coût de gestion de la Communauté de Communes sera plus faible et la commune ne pourrait pas financer le transfert de charges.
- La Croisille-sur-Briance : transfert total de la voirie (60 Km) sans transfert de charge
- Roziers Saint-Georges : ne s'est pas prononcée
- Saint-Méard : transfert total avec ou sans transfert de charges qui devra être compensée par une levée d'impôts
- Masléon : transfert partiel avec transfert de charges
- Linards : pas de transfert à l'heure actuel, mais pour un transfert total à terme

Suite au sondage réalisé et à la disparité des réponses, la voirie ne peut pas être aujourd'hui considérée comme d'intérêt communautaire. Aussi il conviendra de la part de chaque commune d'envisager un transfert de voirie volontaire avec un transfert de charge fixe par Km qui sera déterminé lors d'un prochain Conseil communautaire.

8 – Préparation du prochain Conseil Communautaire

Avis favorable du bureau à l'unanimité sur l'ensemble des sujets présentés

- 1 - Approbation du CR du 28.08.17
- 2- Mise en place du RIFSEEP
- 3 - Subvention exceptionnelle – Saint-Méard
- 4 - Attributions de marchés : logements sociaux de Neuvic-Entier
- 5 - Indemnité du comptable
- 6- DM n°2 immeubles locatifs
- 7- PCAET : signature de la convention avec le SEHV
- 8- Programme de voirie 2018 : plan de financement
- 9 - Fonds de concours Masléon
- 10 - Tarifs 2018
- 11 - Affaires diverses

Prochain Conseil municipal le lundi 25 septembre à 20 h à La-Croisille-sur-Briance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Prochaine réunion du bureau à confirmer
Salle de réunion de la Communauté de Communes